

Archevêché de Rimouski

34, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H5
Téléphone : (418) 723-3320
Télécopieur : (418) 722-8978

VENTE DE MATÉRIEL

Pour vendre du matériel à l'intérieur de l'église (bancs, statues, chandeliers, etc.), il faut obligatoirement obtenir l'autorisation du diocèse. Sinon, conformément à *La Loi sur les Fabriques*, il s'agit de vente illégale.

Délégué épiscopal à l'administration

Le 13 octobre 2020.